



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 104932

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur l'importance des délais nécessaires pour le renouvellement des allocations aux personnes handicapées dont l'étude des dossiers conduit jusqu'à la suspension provisoire qui n'est pas sans créer une gêne financière pour les intéressés. Il lui demande quelles mesures peuvent être prévues pour éviter ces cas extrêmes.

Texte de la réponse

Après une période de montée en charge de l'organisation des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et des commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui s'est accompagnée de difficultés conduisant à un accroissement des délais de traitement des demandes, le fonctionnement des MDPH tend à s'améliorer et les équipes s'approprient progressivement les nouveaux outils et référentiels. Néanmoins, afin de continuer à améliorer la qualité du service rendu aux personnes handicapées, un travail de simplification des procédures a été engagé avec les administrations, la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, les associations et les MDPH. Ce travail a porté notamment sur la mise en place de nouveaux formulaires (arrêté du 14 janvier 2009), la refonte du certificat médical comportant un certificat simplifié lorsque l'état de santé ou le handicap de la personne est stable, le passage de la fourniture de pièces justificatives à des procédures déclaratives, des procédures simplifiées pour les décisions de renouvellement. Enfin, des travaux sont en cours en vue d'une possibilité de dématérialisation des demandes faites auprès des MDPH. Cette gestion entraînera une simplification des démarches pour les usagers et devrait permettre à terme des gains de productivité pour les MDPH.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104932

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2011, page 3564

Réponse publiée le : 8 mai 2012, page 3590